REPUBLIQUE FRANCAISE

GRANDLYON
la métropole

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL

Conseil du 27 septembre 2021

Délibération n° 2021-0766

Commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commune(s) : Vaulx-en-Velin

Objet : Plan de cession - Cession, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située boulevard des Droits de l'Homme

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Rapporteur : Madame Béatrice Vessiller

Président : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 10 septembre 2021

Secrétaire élu(e) : Monsieur Elie Portier

Affiché le : jeudi 30 septembre 2021

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, Mme Charnay, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Collomb, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dromain, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Grosperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, M. Kabalo, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtzoff.

Absents excusés : M. Buffet, M. Charmot (pouvoir à Mme Fontanges), M. Diop (pouvoir à M. Legendre), M. Marguin (pouvoir à Mme Nachury), Mme Sarselli (pouvoir à Mme Pouzergue).

Conseil du 27 septembre 2021

Délibération n° 2021-0766

Commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commune(s) : Vaulx-en-Velin

Objet : Plan de cession - Cession, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située boulevard des Droits de l'Homme

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 septembre 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Dans le cadre de son plan de cession, la Métropole de Lyon se propose de céder, au profit de monsieur Boutin et madame Vienot, une partie de la parcelle cadastrée BP 301 située boulevard des Droits de l'Homme à Vaulx-en-Velin, jouxtant leur propriété.

II - Désignation du bien et conditions de la cession

Il s'agit d'un délaissé du boulevard urbain Est, libre de toute location ou occupation, d'une superficie d'environ 1 035 m^2, à détacher de la parcelle cadastrée BP 301 située boulevard des Droits de l'Homme à Vaulx-en-Velin, à l'arrière du mur anti-bruit.

Monsieur Boutin et madame Vienot ayant accepté les conditions de cession qui leur ont été faites, un compromis a d'ores et déjà été établi.

Aux termes du compromis, une partie de la parcelle BP 301 représentant une superficie d'environ 1 035 m^2 serait cédée au prix de 10 € HT le mètre carré, soit un prix total d'environ 10 350 € HT, conforme à l'avis de la Direction de l'immobilier de l'État (DIE).

Il est précisé que le terrain cédé ne peut être construit ou planté sur une largeur de 5 mètres linéaires depuis le mur anti-bruit et sur toute la longueur de la parcelle.

Tous les frais liés à cette cession sont à la charge de l'acquéreur ;

Vu les termes de l'avis de la DIE du 6 juillet 2021, figurant en pièce jointe ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve la cession, par la Métropole, à titre onéreux pour un montant d'environ 10 350 € HT à monsieur Boutin et madame Vienot, de la parcelle, libre de toute location ou occupation, d'une superficie d'environ 1 035 m^2 à détacher de la parcelle cadastrée BP 301 située boulevard des Droits de l'Homme à Vaulx-en-Velin, à l'arrière du mur anti-bruit, dans le cadre de son plan de cession.

2° - Autorise le Président de la Métropole à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

3° - La recette correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 individualisée le 11 mai 2015 pour un montant de 20 227 786,04 € en dépenses et de 1 138 390,32 € en recettes sur l'opération n° 0P09O0344.

4° - La cession patrimoniale sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2021 et donnera lieu aux écritures suivantes :

- produit de la cession : 10 350 € en recettes - chapitre 77 - compte 775 - fonction 844,

- sortie estimée du bien du patrimoine de la Métropole : 51 833, 98 € en dépenses - compte 675 - fonction 01 et en recettes - compte 2112 - fonction 01 pour des écritures d'ordre aux chapitres 040 et 042 sur l'opération n° 0P09O2754.

5° - Tous les frais liés à cette cession sont pris en charge par l'acquéreur.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture :
069-200046977-20210927-264728-DE-1-1
Date de télétransmission : 30 septembre 2021
Date de réception préfecture : 30 septembre 2021